

ÉLECTRICITÉ INDIGÈNE

Il faut trouver des moyens pour produire davantage

CLAUDE-ALAIN GAILLET

À l'unanimité, le Grand Conseil a approuvé hier le postulat de Jacques Crausaz (dc, Rossens) qui demande un rapport sur les possibilités de produire davantage d'électricité dans le canton («LL» du 24 juillet). Pour le postulant, il s'agirait notamment de défiscaliser les installations photovoltaïques et de confier des mandats de recherche aux Hautes écoles.

Gilles Schorderet (udc, Zénauba) voit des possibilités d'économie dans des éclairages nocturnes trop généreux. Yvan Hunziker (r, Semsales) souhaite

une meilleure information aux entreprises qui désirent installer des systèmes d'énergies renouvelables. Nicolas Rime (s, Bulle) suggère de réduire les standards dans les nouvelles constructions. Christa Mutter (acg, Fribourg) attend de nouvelles idées et des pistes concrètes, «des solutions combinant le bâton et la carotte».

Le directeur de l'économie Beat Vonlanthen a fait part de ses «gros soucis» devant la réduction de 65% des subventions fédérales pour les énergies renouvelables en 2007. I

EN BREF

REVENU PAR HABITANT

Rapport demandé

Le Conseil d'Etat expliquera dans un rapport comment il entend rapprocher de la moyenne suisse le revenu cantonal par habitant, toujours à la traîne en comparaison intercantonale. Les députés l'y ont enjoint hier en acceptant, par 85 voix contre 3 (5 abstentions), un postulat de Charly Haenni (r, Vesin). Le Conseil d'Etat a déjà esquissé quelques pistes dans sa réponse: améliorer les conditions-cadres pour attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, diminuer la fiscalité, renforcer les liens entre Hautes écoles et secteur privé. Hubert Zurkinden (acg, Fribourg) s'est opposé à ce postulat et a relativisé l'indicateur du revenu par habitant. Pour lui, il faut surtout améliorer les bas revenus. CAG

MÉDIATION

Postulat Duc écarté

Son long plaidoyer et ses bons sentiments n'auront pas suffi. Louis Duc (acg) n'a pas réussi hier à faire passer son postulat demandant une médiation obligatoire avant les divorces. Le Grand Conseil a écarté cette demande de rapport par 67 voix contre 10 (3 abstentions). Le député broyard avait déposé son postulat après le drame de Grandfey (un père divorcé s'était donné la mort avec sa fille). Les députés ont suivi l'argumentation du Conseil d'Etat: en vertu du droit fédéral, l'obligation d'une médiation n'est pas possible sur le plan cantonal. Le directeur de la Justice Erwin Jutzet a rappelé qu'un service de médiation existe déjà et qu'on peut y recourir sur une base volontaire. Le Conseil d'Etat prévoit d'autre part d'instituer, d'ici à la fin de la législature, un tribunal des affaires familiales. CAG

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Loi adaptée transitoirement

En attendant une refonte complète de la loi sur les prestations complémentaires, le Grand Conseil a accepté mercredi à l'unanimité une révision partielle. Celle-ci permet au canton de s'adapter aux nouvelles règles fédérales («LL» du 29 septembre). Dès 2008, l'Etat devra notamment prendre entièrement à sa charge les coûts liés aux séjours dans les homes et les hôpitaux. Les communes ne devraient pas en pâtir, a assuré la directrice de la Santé Anne-Claude Demierre. Le canton devra recalculer les prestations complémentaires de quelque 3000 bénéficiaires. Pour cela, il engagera rapidement du personnel auxiliaire, pour un montant budgétisé à 250 000 francs. CAG

On pourra continuer à fumer dans les cafés et restaurants

FRIBOURG • Le Grand Conseil a refusé d'interdire la cigarette dans les établissements publics. La vente de tabac aux moins de 16 ans proscrite.

PHILIPPE CASTELLA

Dix-huit intervenants, plus d'une heure et demie de débats. La fumée a fait un tabac hier au Grand Conseil. Les députés avaient à se prononcer sur trois motions et un postulat. Au vote, ils ont fait le malheur du lobby antitabac en se conformant aux positions du Conseil d'Etat («La Liberté» du 25 septembre).

Le parlement a clairement refusé de bannir la fumée des cafés et restaurants (49 à 31). Il s'est en revanche prononcé en faveur d'une interdiction de la vente de cigarettes aux moins de 16 ans (79 à 3), mais n'a pas voulu porter cette limite jusqu'à 18 ans (51 à 29).

Débats longs et animés

Quant au postulat de Ruedi Vonlanthen (r, Chevrières), réclamant la mise sur pied d'une table ronde réunissant tous les milieux intéressés, il a été retiré. Il faut dire que le Conseil d'Etat a pris les devants en constituant un tel groupe de travail pour préparer un contre-projet à l'initiative populaire «Fumée passive et tabac», qui veut interdire la clope de tous les lieux publics fermés.

Longs et animés, les débats ont montré que partisans et opposants de la clope au bistrot venaient de tous bords politiques. Même si au final, c'est la majorité de droite, au nom de la liberté du commerce, qui a fait pencher la balance en défaveur de la motion de l'ancien député Bruno Tenner (udc, Fribourg) et de René Thomet (s, Villars-sur-Glâne). Ce dernier a rappelé le récent sondage du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) qui montre que l'interdiction de fumer dans les cafés séduit 70% des Fribourgeois. Il s'est aussi emporté contre la liberté de choix en citant en exemple son récent changement de travail et le repas d'adieu organisé. Devait-il choisir de ne pas s'y rendre pour échapper à la fumée passive?

Sa cheffe de groupe Antoinette Romanens (Bossonnens) s'est dit «offusquée» par la position du Conseil d'Etat et les «mesurettes» proposées. La question de la protection du personnel des établissements publics, qui n'a pas pas le choix, a été avancée par plusieurs intervenants. A droite, le soutien à la motion est venu notam-



Le bistrotier n'aura pas besoin de revoir sa décoration pour son «Stammtisch». Cendriers et cigarettes continueront à être les bienvenus dans les cafés fribourgeois. CHARLES ELLENA

ment de Christian Ducotter (dc, Grolley) et de Katharina Thalmann-Bolz (udc, Morat), pour qui «la protection de la santé doit avoir la priorité par rapport à une fausse liberté individuelle».

Mort des cafés de village

Dans l'autre camp, on a vu se lever son collègue de parti Roger Schuway, cafetier à La Villette: «Veut-on encourager la mort des cafés de village?» La vie des tenanciers a déjà été rendue assez difficile, selon lui, depuis l'abaissement à 0,5% du taux d'alcoolémie autorisé et la disparition de la manne des machines à sous. Autre argument avancé: les nuisances sonores causées par les fumeurs contraints de se réfugier dans la rue pour céder à leur vice. Charles de Reyff (dc, Fribourg) craint des conflits «entre les pédzeurs fumeurs et les dormeurs». Il attend aussi que la question soit réglée au niveau fédéral.

La question de l'interdiction de vendre des cigarettes aux moins de 16 ans n'a guère été discutée. Une solution qui ne satisfait toutefois pas Denis Grandjean (dc, Le Crêt): «Nous ne faisons que mettre dans la loi cantonale ce qui existe sur le ter-

rain. Les grands distributeurs et les kiosques ne vendent déjà pas de tabac aux moins de 16 ans.» Cela n'a pas suffi à convaincre une majorité du parlement de soutenir sa motion et de porter cette limite à 18 ans.

Cette interdiction de vente aux moins de 16 ans devrait être intégrée à un contre-projet à l'initiative populaire. On y ajouterait l'interdiction de fumer dans les établissements

scolaires, de soins et l'administration publique. Le Grand Conseil a approuvé une motion dans ce sens l'an dernier. Un paquet emballé avec un joli ruban autour, sous la forme d'une modification de la Constitution qui stipulerait que «l'Etat prend des mesures contre les atteintes à la santé de la population résultant de l'exposition à la fumée du tabac». C'est le peuple qui aura le dernier mot. I

DES CAFETIERS SATISFAITS

Du côté des cafetiers, on se réjouit bien sûr du résultat du vote. «Je suis content», triomphe modestement Tobias Zbinden, président de Gastro-Fribourg. «Il ne faut pas faire une loi cantonale quand on est en train d'en discuter au niveau fédéral.» Ce n'est notamment pas bon pour le tourisme que chaque canton légifère dans son coin. Tobias Zbinden est satisfait de la direction prise la semaine dernière par le Conseil national, qui veut interdire le tabac dans les lieux publics fermés, avec toutefois un régime de faveur pour les cafetiers («La Liberté» du 5 octobre).

Pour les opposants au tabac, cette défaite n'est pas une surprise. «On pouvait s'y attendre», confie Monica Celio, directrice du CIPRET. Elle espère désormais un compromis solide à l'initiative populaire ou alors que celle-ci l'emporte devant le peuple. Président du comité d'initiative, Michel Chapalay trouve l'attitude du Conseil d'Etat et du Grand Conseil «désolante»: «Ce sont des gens qui ont été élus par le peuple et maintenant ils ne l'écoutent plus. Ils lui disent coucouche panier.» PHC

JUSTICE DE PAIX

Cette fois, le poste glânois est pourvu

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Bernard Girard a décidé la semaine dernière de renoncer au poste de juge de paix de la Glâne à mi-temps, pour incompatibilité avec sa fonction de préposé à l'Office des poursuites («LL» du 3 octobre). Le Grand Conseil a donc dû procéder hier à une nouvelle élection pour pourvoir ce poste. Parmi une douzaine de candidats éligibles, il a choisi la radicale Jacqueline Bourqui. Elle a obtenu 53 voix, au 1^{er} tour.

Elu lors de la session de septembre pour occuper le poste à mi-temps en Veveyse, le socialiste Patrick Nicolet a obtenu 39 voix. Il était recommandé par le Conseil de la magistrature, comme l'a précisé sa présidente Antoinette de Weck. En préambule au vote, cette dernière a souligné les

incompatibilités de fonction pour M^{me} Bourqui et M. Nicolet. Celle-là est actuellement conseillère communale à Romont et celui-ci travaille à la Chambre pénale des mineurs. Les considérations politiques ont donc à nouveau prévalu dans le choix du parlement.

Mardi et mercredi, sept nouveaux juges de paix professionnels qui entreront en fonction le 1^{er} janvier prochain, ont été assermentés. Il s'agit de Marie-Andrée Grandjean (cercle de la Gruyère, à 50%), Jean-Joseph Brodard (Gruyère, 50%), Sylviane Sauter (Broye, 75%), Francis Schwartz (Singine), Violaine Monnerat (Sarine, 50%), Wanda Sutter (Sarine, 50%) et Claudine Lorf-Vonlanthen (Lac). I

PUBLICITÉ

**OFFRES ET PROMOTIONS
FOIRE DE FRIBOURG
exposées à Marly**

Leibzig-Biland
M O D E L E S
MARLY
Route de Fribourg 17
Tél. 026 439 90 90
www.leibzig-biland.ch

1723 Marly

intérieur
design
MARLY
Route du Midi 12
Tél. 026 439 90 95
www.interieurdesign-marly.ch